

Décharge 2015: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2016/2175(DEC) - 07/02/2017 - Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2015 et le bilan financier au 31 décembre 2015 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2015, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2015.

D'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour 2015 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Il formule par ailleurs les commentaires suivants :

- **marchés publics** : le Conseil déplore les faiblesses relevées par la Cour des comptes, qui affectent la transparence des procédures de marchés publics du Centre. Il l'invite à améliorer ses procédures de marchés publics et salue positivement les mesures déjà mises en œuvre en 2016 ;
- **programmation financière** : le Conseil note qu'un niveau élevé de crédits d'engagement a été reporté sur 2016. Il invite dès lors le Centre à améliorer sa programmation financière et le suivi de l'exécution de son budget ainsi qu'à réduire au minimum le niveau des engagements reportés sur l'exercice suivant.